

Vendredi 9 décembre 2011.

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011.

Présents: MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B MARTY A. MARTY B. POUZALGUES S. QUENNESON H. GANIL T.

Mme LACAM M.

Excusée: Mme MECHENIN E.

Madame Michèle LACAM a été élue secrétaire de séance.

Périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association de Coordination du Pays de Cahors et du Sud du Lot a initié une réflexion pour l'élaboration du SCOT à l'échelle du Pays de Cahors et du Sud du Lot élargi aux Communes des Communautés de Communes Lot-Célé et du Pays de Lalbenque.

Le périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot comprend

- les Communautés de Communes suivantes :

- Communauté de Communes de Castelnau-Montratier
- Communauté de Communes du Canton de Montcuq
- Communauté de Communes du Grand Cahors
- Communauté de Communes du Pays de Lalbenque
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

- et les communes suivantes appartenant à la Communauté de Communes Lot-Célé :

Beauregard, Berganty, Bouziès, Cabrerets, Cénevières, Cours, Cras, Crégols, Esclauzels, Limogne-en-Quercy, Nadillac, Saint-Cernin, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Martin-Labouval, Tour de Faure, Valroufié et Vers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable au périmètre du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Création du Syndicat Mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a participé à la réflexion préalable à l'élaboration du SCOT menée par l'Association de Coordination du Pays de Cahors et du Sud du Lot.

Pour réaliser le SCOT, le Pays de Cahors et du Sud du Lot propose la création du syndicat mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Monsieur le Maire donne lecture des projets de statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de donner un avis favorable sur la création du syndicat mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot,
- d'approuver les statuts tels que présentés ci-annexés
- et d'y adhérer.

Restauration des tableaux de l'église.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a demandé un devis à 3 entreprises pour restaurer l'ensemble des 14 tableaux formant le chemin de croix et 2 grands tableaux.

Le conseil municipal s'interroge : ces tableaux appartiennent-ils bien à la commune ? et décide que si les tableaux appartiennent à la commune, la commune prend en charge la restauration.

Si les tableaux n'appartiennent pas à la commune, le Conseil Municipal propose que l'Association de sauvegarde de l'église prenne les frais de restauration à sa charge.

Chauffage de l'église.

Monsieur Le Maire présente les éléments de chauffage que propose Monsieur VALLEE Eric, électricien, compris dans le marché des travaux de l'église.

Le Conseil Municipal accepte ces modèles et charge Monsieur le Maire de les commander à Monsieur VALLEE.

Suite aux 2 concerts donnés dans l'église, il s'avère que l'éclairage dans le chœur n'est pas assez puissant.

Adhésion au service de Médecine Professionnelle.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive.

Le service de Médecine Préventive du Centre de Gestion du Lot a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine.

Il propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot à compter du 1^{er} janvier 2012 et donne lecture de la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adhérer au service Médecine Professionnelle du Centre de Gestion du Lot,
- Autorise Le Maire à signer la convention,
- Indique que les crédits seront inscrits au budget.

Recensement de la population 2012.

Le recensement de la population 2012 aura lieu du 19 Janvier au 18 Février 2012.

Monsieur le Maire fait savoir que l'agent recenseur sera Madame Cécile DUROY, domiciliée à « Falguières.

Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes Lot-Célé (CCLC)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 Mars 2008, Monsieur François SIRDEY avait été élu délégué titulaire à la Communauté de Communes Lot Célé.

Monsieur François SIRDEY est décédé le 11 Octobre dernier.

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire afin d'assurer le remplacement de Monsieur François SIRDEY.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- désigne Monsieur Raymond PAGANEL, Maire,
- arrête la liste des délégués communautaires comme suit :
 - Messieurs DELSAHUT Jean-Baptiste et Monsieur Raymond PAGANEL, délégués titulaires,
 - Mesdames MECHENIN Elisabeth et LACAM Michèle, déléguées suppléantes

pour représenter la commune à la C.C.L.C.

Questions diverses.

- Transfert du pouvoir de police spécial.

Monsieur Le Maire rappelle la lettre de Monsieur Le Préfet rappelant la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoyant le transfert de pouvoir de police spécial en matière d'assainissement non collectif et d'élimination de déchets ménagers aux présidents d'EPCI,

Considérant que le dit pouvoir de police doit rester de la compétence du maire dans une commune, et en accord avec le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire refuse le transfert de ce pouvoir à la Communauté de communes Lot-Célé.

- Réparation fontaine de « Sales ».

Monsieur Le Maire présente les 3 devis demandés aux artisans et signale qu'il transmettra ces devis au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy sachant que cette opération doit passer en commission très prochainement.

- Vœux 2012.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de présenter les vœux 2012 aux administrés de la commune le samedi 14 janvier 2012 à 15h.

A Saint-Cernin le 09 décembre 2011

Le Maire-